

La rentrée scolaire 2013 en Saône-et-Loire

Les effectifs

➤ 1^{er} degré : 616 écoles publiques (622 en 2012).

Effectifs **prévisionnels** : 46 320 (- 91 par rapport à 2012)

Ecole maternelle : 17 656 (+ 139 par rapport à 2012)

Ecole élémentaire : 28 664 (hors CLIS) (- 238 par rapport à 2012)

2 665,5 emplois du premier degré encadrent les élèves.

Le nombre de professeurs pour 100 élèves prévisionnel est de 5,57.

Le nombre d'élèves **prévisionnel** par classe est de : 22,13.

Hors Réseau de Réussite Scolaire (RRS) :

- Maternelle : 24,22

- Elémentaire : 21,01

En RRS :

- Maternelle : 22,38

- Elémentaire : 21,47

En ECLAIR :

- Maternelle : 21

- Elémentaire : 23

Les mesures de carte scolaire dans le premier degré :

Création de 2 emplois en Saône-et-Loire.

Classes : 30 fermetures (11 maternelles et 19 élémentaires),

15 ouvertures (3 maternelles et 12 élémentaires).

Détail des dernières mesures prises le 05 septembre 2013 : cf. annexe ci-jointe.

Au titre du dispositif « Plus de maîtres que de classes » : création de 7 postes.

Au titre de l'accueil des moins de 3 ans : création de 6 postes.

Brigades : création de 2 postes.

RASED : Création de 0,50 poste IME et 0,50 poste EPMS.

Besoins éducatifs particuliers : 1 CRI.

Au total, 2665,5 emplois dans le 1^{er} degré et un taux d'encadrement de 57,54/1000.

➤ 2nd degré :

Les collèges : 21451 (+ 52 par rapport à 2012).

SEGPA : 870 (- 6 par rapport à 2012).

Le nombre moyen d'élèves par classe en collège est de 24,21.

Les lycées d'enseignement général et technologique :

effectifs **prévisionnels** : 9754 (-5 par rapport à 2012).

Les lycées d'enseignement professionnel :

effectifs **prévisionnels** : 3925 (- 248 par rapport à 2012).

Au total 2947 dans le second degré et un taux d'encadrement de 81,8/1000.

Au total, le département, de la première année de l'école maternelle aux classes préparatoires, accueil : 82 348 élèves, dans les écoles et les établissements publics.

Les résultats aux examens :

➤ Diplôme national du brevet, session 2013 : (*) par rapport à 2012

	Saône-et-Loire	Académie	National
Admis	88,1% (+ 3,8%)	86,5%	84,5%

➤ Les baccalauréats :

Baccalauréat général	Saône-et-Loire	Académie	National
Série L	93,1% (+ 8,9%)	90,4%	90,9%
Série ES	93,9% (+1,4%)	93,1 %	91,4%
Série S	93,5% (+ 2,5%)	91,7%	92,5%
Total	93,5% (+3,1%)	91,7%	91,9%

	Saône-et-Loire	Académie	National
Baccalauréat technologique	87,3% (1,2%)	86,6%	86,7%

	Saône-et-Loire	Académie	National
Baccalauréat professionnel	78,2% (+3,2%)	78,9%	78,1%

Les chantiers en cours pour l'année scolaire 2013-2014

La réforme des rythmes dans le 1^{er} degré

Les écoliers français ont les journées les plus longues et les plus chargées, sans avoir pour autant les résultats scolaires escomptés. Fort de ce constat, à compter de la rentrée 2013, dans le cadre de la loi de Refondation de l'Ecole, de nouveaux rythmes scolaires ont été introduits et de nouveaux principes fixés, à savoir un étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées sans changement horaire de l'obligation de service des enseignants.

L'objectif poursuivi est avant tout pédagogique puisque cette organisation du temps scolaire est plus respectueuse des rythmes naturels de l'enfant.

La nouvelle répartition des 24 heures hebdomadaires d'école sur 4 jours a pour conséquence un allègement de 45 minutes en moyenne.

Le temps libéré permet aux élèves d'accéder à des activités culturelles, sportives ou artistiques qui seront organisées par les collectivités territoriales.

Dans le département, le nombre de communes mettant en œuvre dès 2013 cette réforme des rythmes scolaires s'élève à 32 (6,11% de l'ensemble des communes), soit 87 écoles sur 622, soit 365 classes, soit 7900 élèves sur 46 913 (17%).

97% des communes concernées en 2013 ont conçu un Projet éducatif territorial (PEDT).

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La refondation de l'école fixe des axes prioritaires pour le 1^{er} degré, notamment pour l'école maternelle.

Cette dernière devient, en septembre 2014, un cycle unique centré sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant.

Cette école doit être plus « inclusive » pour tous et pour chacun : prévenir les difficultés, réduire les inégalités et inscrire chaque enfant dans un parcours de réussite.

Dans le département, 6 postes ont été créés.

Le dispositif « Plus de maîtres que de classes »

La mise en place du dispositif « Plus de maîtres que de classes » de la loi de Refondation de l'Ecole prévoit la création de postes destinés à renforcer l'encadrement pédagogique des zones difficiles (rurales et urbaines) et à accompagner la mise en place de pratiques pédagogiques innovantes au service de la réussite scolaire des élèves.

En Saône-et-Loire, l'attribution de 7 postes dédiés à ce dispositif doit permettre la mise en place d'organisations pédagogiques diversifiées, visant prioritairement la maîtrise des compétences de base. Ces postes viennent s'ajouter aux 8,5 ETP déjà existants dans ce cadre.

La formation et le recrutement d'enseignants

➤ Pour le 1^{er} degré :

Dans le département, 33 enseignants, fonctionnaires stagiaires lauréats du concours, ont été nommés à la présente rentrée 2013. Ils vont enseigner, tout en bénéficiant d'une formation équivalente à un tiers de l'obligation de service. Cette formation sera assurée à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), en partenariat avec le corps d'inspection du 1^{er} degré.

En parallèle, 36 étudiants en Master, admissibles au concours de professeur des écoles, se sont vu proposer, dans le cadre de la formation professionnelle, un tiers temps d'enseignement.

➤ *Pour le 2nd degré*

En Saône-et-Loire, 84 fonctionnaires stagiaires ont été nommés, dont 3 CPE et 2 documentalistes, et 44 étudiants en Master, admissibles au concours PLP et PLC, se sont vu proposer, dans le cadre de la formation professionnelle, un tiers temps d'enseignement.

➤ *Les emplois d'avenir professeur (EAP) :*

Ils ont pour ambition de faciliter l'insertion professionnelle et la promotion sociale dans les métiers du professorat en permettant à des étudiants boursiers d'exercer, pendant leurs études, des fonctions d'appui éducatif rémunérées, dans les écoles et les établissements scolaires. Ces étudiants bénéficieront donc d'une entrée progressive dans le métier d'enseignant.

Ainsi, pour le département, une première vague de recrutement a eu lieu au début de l'année, dans le secondaire. Une deuxième vague est en cours, elle concernera le primaire et le secondaire.

La lutte contre le décrochage scolaire

Le déploiement d'un réseau « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) pour les jeunes décrocheurs doit permettre aux jeunes, sortis sans diplôme du système éducatif, de raccrocher de manière effective.

Dans le département, 6 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs veilleront, en lien avec les acteurs du réseau FOQUALE, à contacter les décrocheurs repérés pour leur proposer un parcours personnalisé de retour en formation dans le cadre d'un contrat « Formation Qualification Emploi ».

Par ailleurs, le réseau FOQUALE a aussi pour mission d'établir un état des lieux des solutions existantes et de développer des réponses adéquates.

Des référents en charge de la lutte contre le décrochage scolaire seront désignés dans les établissements les plus touchés par le phénomène.

L'académie s'emploie à approfondir le partenariat avec les préfetures, la Région et les partenaires sociaux dans le cadre du pacte régional pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes.

Faire entrer l'école dans l'ère numérique

Face au nouveau défi que représente la diffusion du numérique dans la société, il convient de développer, à l'école, des pratiques pédagogiques attractives, innovantes et efficaces.

Le département se mobilise en ce sens aussi bien dans la formation initiale que dans la formation continue.

➤ *1^{er} degré*

Dans le département, le développement des usages numériques à l'école concerne 102 écoles rurales qui ont reçu un équipement informatique adapté et 217 écoles qui ont bénéficié d'un équipement sous forme de tableau interactif. Un certain nombre de communes songent à équiper leurs écoles de tablettes numériques.

➤ *2nd degré :*

En Saône-et-Loire, 15 collèges participent au projet « Tablette pour une Education Digitale » (TED). Cette expérimentation a débuté en mars 2013 avec deux établissements et elle est étendue à 8 collèges supplémentaires à la rentrée 2013 et 5 de plus s'y ajouteront en janvier 2014.

➤ *La formation des enseignants au numérique :*

Les professeurs des écoles stagiaires bénéficieront d'une formation au numérique dans le cadre des ESPE qui développeront des modules et des ressources de formation en ligne.

Par ailleurs, pour cette année scolaire, les professeurs des écoles suivront un cycle de formation professionnelle continue, effectué sous la forme de formations à distance sur des supports numériques.

Scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers

➤ Le handicap

Cette année encore, la Saône-et-Loire poursuit ses efforts pour déployer des moyens humains importants dans le cadre de l'École inclusive.

Deux structures ont également été ouvertes :

- ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) au collège Henri Vincenot à Louhans.
- ULIS au lycée Françoise Dolto à Montceau-les-Mines.

➤ Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Pour le 1^{er} degré, avec l'ouverture d'1 poste de CRI (cours de rattrapage intégré), les enfants allophones et les enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs continueront d'être progressivement intégrés en classe ordinaire.

Dans le 2nd degré, les 4 dispositifs départementaux mis en place dans le cadre du CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage) (à Digoin, Mâcon Saint-Exupéry, Chalon-sur-Saône Doisneau, Montceau-les-Mines Saint-Exupéry) pour les allophones ont vu leurs moyens d'enseignement pour le FLS (français langue seconde) renforcés à partir de la présente rentrée.

Action départementale de santé publique

La DSDEN de Saône-et-Loire est vigilante face aux risques que représentent les « jeux dangereux et pratiques violentes ». Aussi, elle met à la disposition de la communauté éducative des outils de prévention validés par le Ministère.

Les chantiers à venir

Le collège unique

La rénovation du collège unique permettra d'offrir des réponses pédagogiques différenciées pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi que sa maîtrise à l'issue de la scolarité obligatoire.

Le collège unique devra renforcer ses liens avec l'école élémentaire pour favoriser la progressivité des apprentissages et améliorer la transition entre l'école et le collège.

Un conseil « Ecole - Collège », à vocation exclusivement pédagogique, sera mis en place au cours de la prochaine année scolaire. Il permettra de préfigurer le futur cycle d'apprentissage associant le CM2 et la 6^{ème}.

Il sera également nécessaire de proposer des réponses pédagogiques différenciées, en fonction des besoins des élèves et une exigence à laquelle la collève doit répondre. Chaque élève doit trouver en son sein une solution adaptée à sa situation personnelle.

Pour accompagner tous les élèves et lutter contre les inégalités, le collège devra redonner du sens à la notion de parcours et l'inscrire dans un cadre renouvelé.

A partir de la présente rentrée, outre le parcours d'éducation artistique et culturelle, un « parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » sera progressivement introduit afin de permettre aux élèves de bâtir un projet personnel.

La maîtrise des langues vivantes est également un facteur de la réussite scolaire. Elle sera facilitée par le recours aux outils numériques et le lien entre l'école et le collège. Dans cette perspective, d'avantage de liberté, dans la répartition des heures d'enseignement des langues, sera accordée aux établissements volontaires.

La révision des programmes

La scolarité obligatoire doit garantir les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissance et de compétences qui constituent une culture commune à tous les jeunes et favorise la poursuite d'études secondaires, quelles qu'elles soient.

Dans cette perspective, le Conseil supérieur des programmes réexamine la conception et les composantes du socle commun introduit par la loi de 2005, afin qu'il devienne le principe organisateur d'un enseignement obligatoire dont l'acquisition doit être garantie à tous. Les programmes seront donc repensés en ce sens.

Dès cette rentrée, l'enseignement de l'histoire-géographie redeviendra obligatoire sur les deux années du cycle terminal, pour les élèves entrant en première scientifique cette année.

L'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire doit être repensée de manière ambitieuse. Elle fera l'objet d'une évaluation nationale qui associera l'ensemble des acteurs et partenaires concernés. Des assises de l'éducation prioritaire seront réunies à l'automne 2013.

Depuis la rentrée 2013, les établissements les plus en difficulté sont soutenus.

La mise en place des modalités de travail, individuelles et collectives, et d'organisations pédagogiques adaptées aux besoins des élèves doit être encouragée ; notamment pour faciliter l'articulation entre l'école, le collège puis l'ouverture au lycée.